

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 16 mai 2025

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C – BERTHOD D - CHATILLON D – SALVI Q-MONET JC – FEGNE G – CACHAT ROSSET L – BREDA Y – MONOD A

ABSENTS EXCUSES : GOUX C- MORDON E - LETORT K

ABSENT : MARELLI F

A DONNE POUVOIR : MORDON E donne pouvoir à CACHAT ROSSET L

LETORT K donne pouvoir à BREDA Y

GOUX C donne pouvoir à CHATILLON D

SECRETAIRE DE SEANCE : SALVI Q

En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : / Abstention : /

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 14 avril 2025
2. Présentation du projet d'urbanisme « Rue des Vignes »
3. Demande de subvention pour le projet de la halle
4. Demande de subvention au département pour le changement de la colonne d'eau « Quai Serrulaz »
5. Devis retenus pour la création de toilettes publiques à l'esplanade
6. Vote des subventions pour les associations
7. Gestion locative pour les appartements « Allée des Mésanges »
8. Délibération décidant de la désaffectation du bâtiment de l'ancienne Poste
9. Divers

1) Approbation de la séance du 14 avril 2025

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal valide la séance du 14 avril 2025. A l'unanimité, il est validé par les personnes présentes.

2) Présentation du projet d'urbanisme « Rue des Vignes »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LENORMAND pour présenter au conseil municipal le pré-projet de bâtiment collectif « Rue des Vignes ».

Il y aura deux bâtiments qui seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Chaque appartement aura un garage semi-enterré ainsi qu'une place de parking.

Les bâtiments se présenteront sur deux étages avec des T2 et des T3 maximum 20 appartements minimum 18.

3) Demande de subvention pour le projet de la halle

Il est rappelé que la commune s'est engagée à réaliser le projet de construction d'une halle dans le centre historique.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet sommaire à 660 700 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 677 000 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant
- au titre de la dotation d'équipements des territoires (DETR) pour l'ETAT
- de la Région

**Plan de financement prévisionnel
Construction d'une halle sur la commune de Seyssel**

Dépenses		Recettes	
Travaux d'extension	646 000,00	Région	100 000,00
Frais annexes	31 000,00	DETR	135 400,00
		DEP01	101 550,00
		Autofinancement	340 050,00
TOTAL	677 000,00	TOTAL	677 000,00

4) Demande de subvention au département pour le changement de la colonne d'eau « Quai Serrulaz »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 991 (traversée de Seyssel) il est proposé de profiter de ces travaux pour renforcer la canalisation Boulevard Bonivard et augmenter son diamètre.

Le coût estimatif des travaux est de 86 860,00 € HT.

Monsieur le maire propose de lancer le dossier de demande de subvention.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
TRAVAUX		SUBVENTION		
* Canalisation	86 860,00	Département Ain – politique de l'eau	69 488,00	80
		AUTOFINANCEMENT	17 372,00	20
TOTAL	86 860,00	TOTAL	86 860,00	100.00

5) Devis retenus pour la création de toilettes publiques à l'esplanade

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SALVI afin de présenter l'étude des toilettes sur l'esplanade.

Il est techniquement impossible de se raccorder au réseau d'assainissement c'est la raison pour laquelle une cuve sera créée.

6) Vote des subventions pour les associations

Associations	Subventions proposées
ASA Mont des Princes	461 €
AS Boules de Seyssel	570 €
Batterie Fanfare Seysselane	538 €
Club de l'amitié	300 €
Club des seniors	300 €
Comité de jumelage	3 000 €
Cycliste Seyssel-Frangy	542 €
Ecolocos	533 €
Football Club	714 €
Goshindo	300 €
Handi Raid	438 €
Jeunesse musicale de Corbonod	298 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	235 €

La Compagnie des Beaux Instants	1 000 €
Marvel Human	500 €
Pont des Z'Arts	500 €
RASED	100 €
SEF	300 €
Seyssel court pour offrir	500 €
Seyssel en fête	500 €
Seyssel sur Rhône – Basket	701 €
Sou des écoles	1 250 €
Tennis Club Seyssel-Corbonod	510 €
USEP Ecole de Chautagne	150 €

7) Gestion locative pour les appartements « Allée des Mésanges »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un rendez-vous avec Madame BECHET Romane concernant une proposition de gestion locative des 6 appartements Allée des Mésanges.

L'agence aurait la charge de recherche de locataires, suivi des diagnostic, visite des biens, publicité, la réalisation des états des lieux etc.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de mise en gestion des appartements et décidera de la proposition commerciale ultérieurement.

8) Délibération décidant de la désaffectation du bâtiment de l'ancienne Poste

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

CONSIDERANT que le bien communal sis 8 Quai Charles de Gaulle était à l'usage de la Poste,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où les services de La Poste ont décidé de fermer le guichet,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE la désaffectation du bien sis 8 Quai Charles de Gaulle

DECIDE du déclassement du bien sis 8 Quai Charles de Gaulle du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

9) Divers

- Monsieur SALVI présente un projet de l'atelier Cobalt pour une fresque sur les bords du Rhône.
- Monsieur le Maire rappelle les dates des cérémonies.
- Madame CHATILLON fait le point sur le repas de l'amitié ainsi que sur le marché de Noël.
- Monsieur le Maire fait part d'un mail de Madame LENORMAND concernant le jumelage avec Fregona. Les Italiens viennent à Seyssel du 19 au 21 septembre 2025.

Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie à 21h00